

**PROJET DE CREATION D'UNE PETITE CENTRALE
HYDROELECTRIQUE ET D'UNE PASSE A POISSONS EN RIVE
DROITE DU RHÔNE, SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE**

ANNEXE n°1

**Présentation de la CNR et du projet sous forme de Power Point
(12/09/2019)**



SOMMAIRE

CNR EN BREF

- Histoire
- Gouvernance
- Chiffres clés 2018
- Aménagements du Rhône

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA PCH ET PASSE A POISSONS

INTEGRATION DES ENJEUX DANS LE CADRE DU PROJET

- Milieu biologique
- Milieu physique
- Milieu humain

PHASE ENQUETE PUBLIQUE

Reunion du 13 septembre 2019
Phase enquête publique

CNR



CNR EN BREF



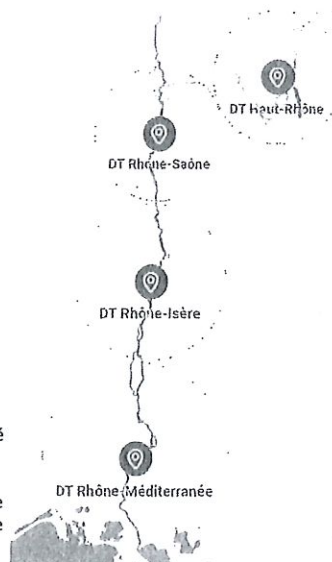
CNR, CONCESSIONNAIRE DU FLEUVE RHÔNE

- CNR a reçu de l'Etat la concession du Rhône en 1934 pour l'aménager et l'exploiter selon 3 missions solidaires :

- Produire de l'hydroélectricité
- Développer la navigation
- Favoriser l'irrigation et les autres usages agricoles



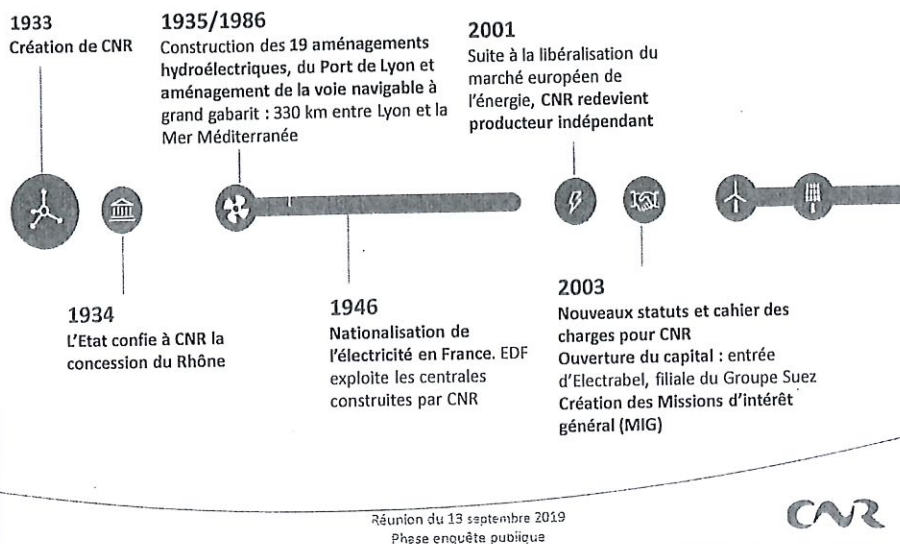
- CNR, premier énergéticien français 100 % renouvelable : activité concession Rhône et actifs hors concession (hydro, solaire, éolien)
- CNR a conçu autour de la concession du fleuve Rhône un modèle redistributif dans lequel la production d'électricité verte se conjugue avec l'aménagement des territoires



réunion du 13 septembre 2019
Phase enquête publique



HISTOIRE DE CNR ET DE LA CONCESSION DU RHÔNE



GOVERNANCE

CNR est une société anonyme d'intérêt général dirigée par un Directoire et administrée par un Conseil de surveillance. Majoritairement publique – Groupe Caisse des Dépôts et collectivités locales – CNR a pour actionnaire industriel de référence le groupe ENGIE.

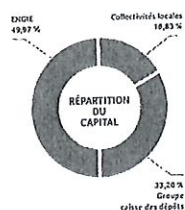
Un Directoire

- Elisabeth Ayrault, Présidente du Directoire, Présidente Directrice Générale
- Julien François, Directeur Général
- Didier Lhuillier, Directeur Général

Un Conseil de Surveillance

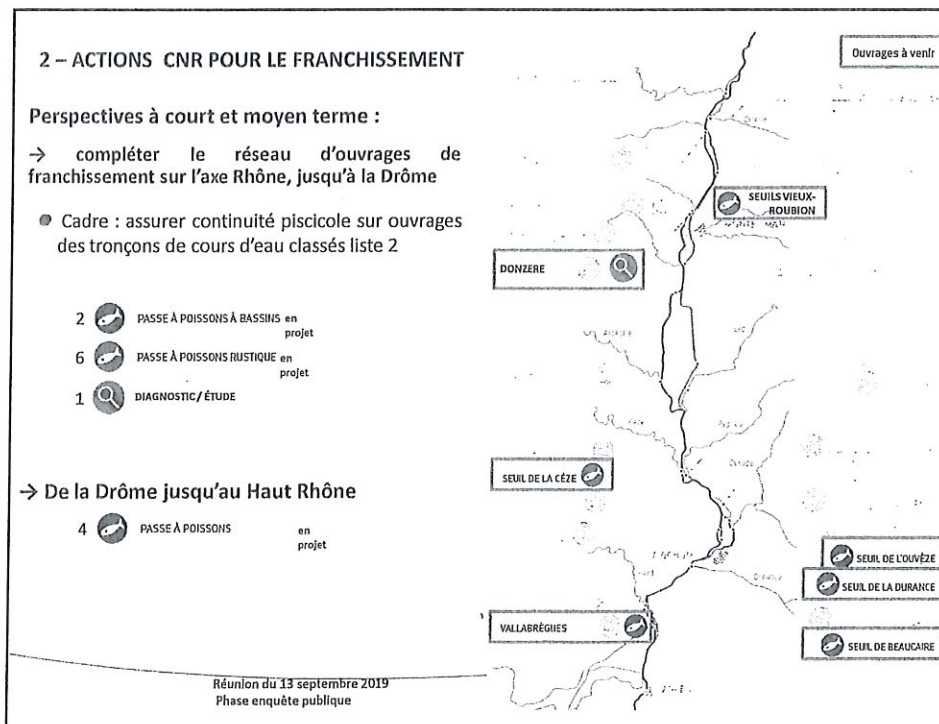
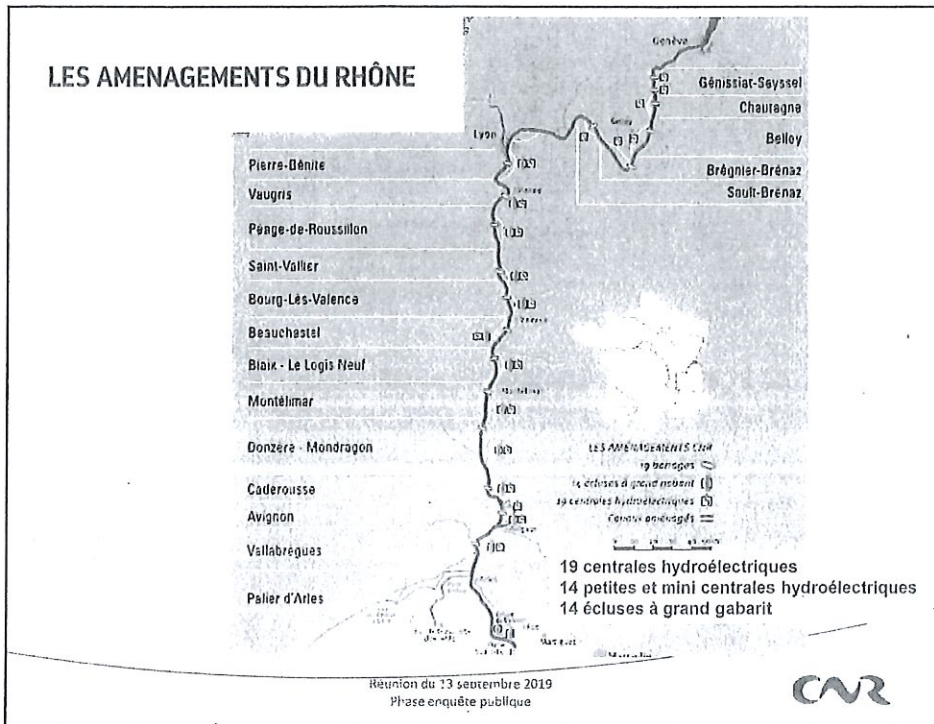
18 membres dont :

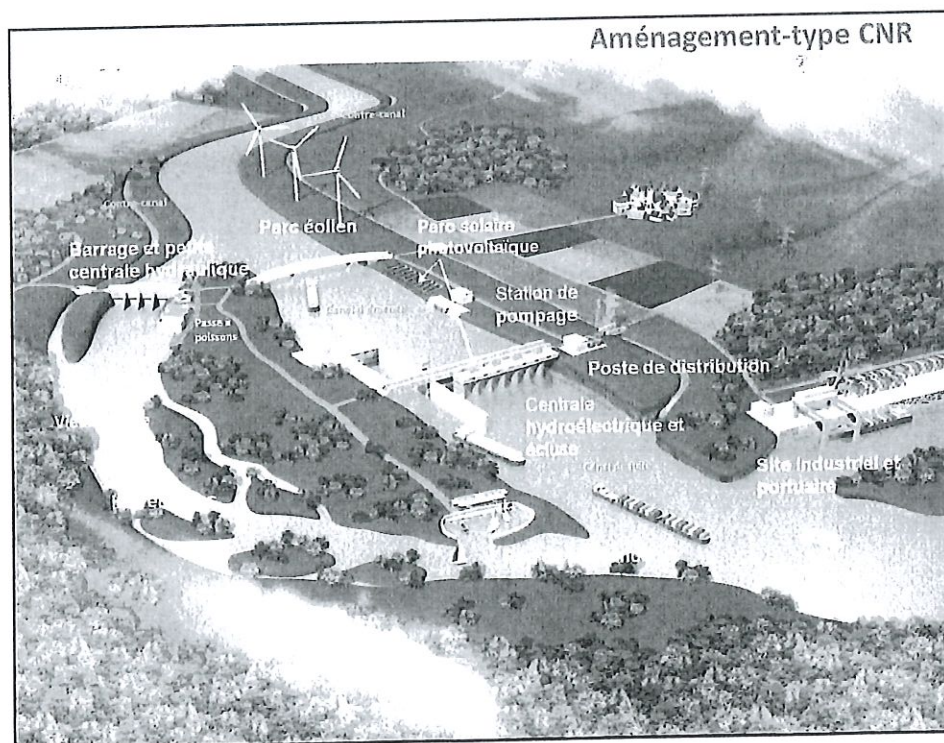
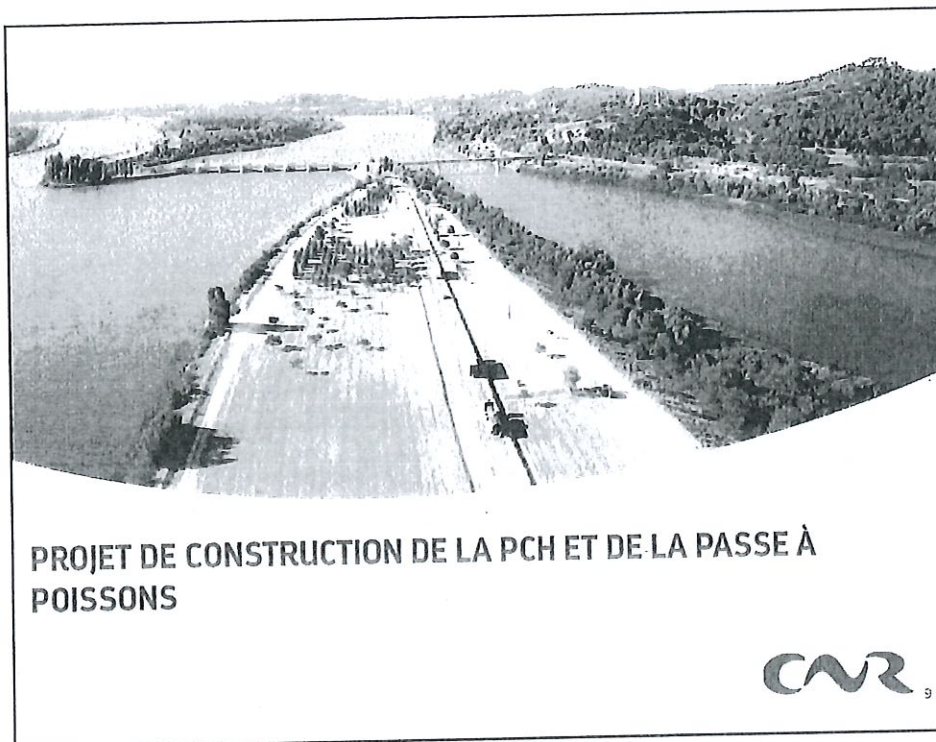
- 13 représentants des actionnaires
- 2 représentants de l'État
- 3 représentants du personnel salarié



Réunion du 13 septembre 2019
Phase enquête publique

CNR

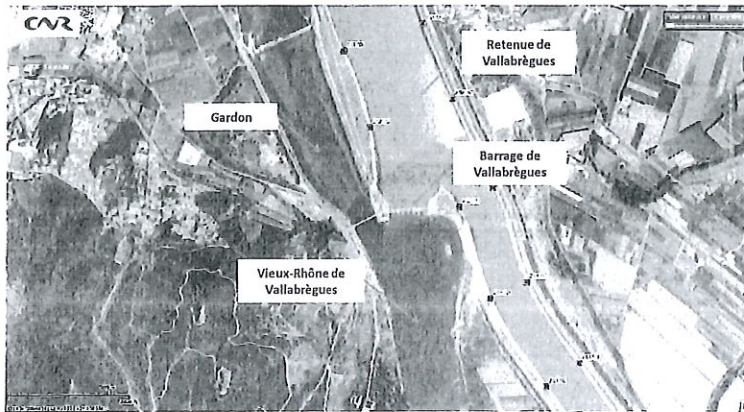




DONNÉES

Barrage de Vallabrègues

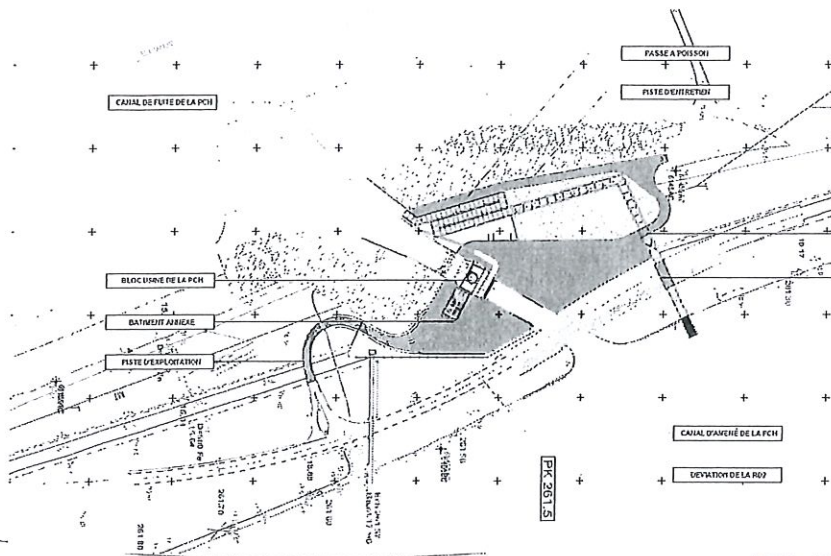
Le barrage de Vallabrègues est situé au PK262.50 (cf. carte ci-dessous).



2016 -- Passe à poissons du barrage de Vallabrègues

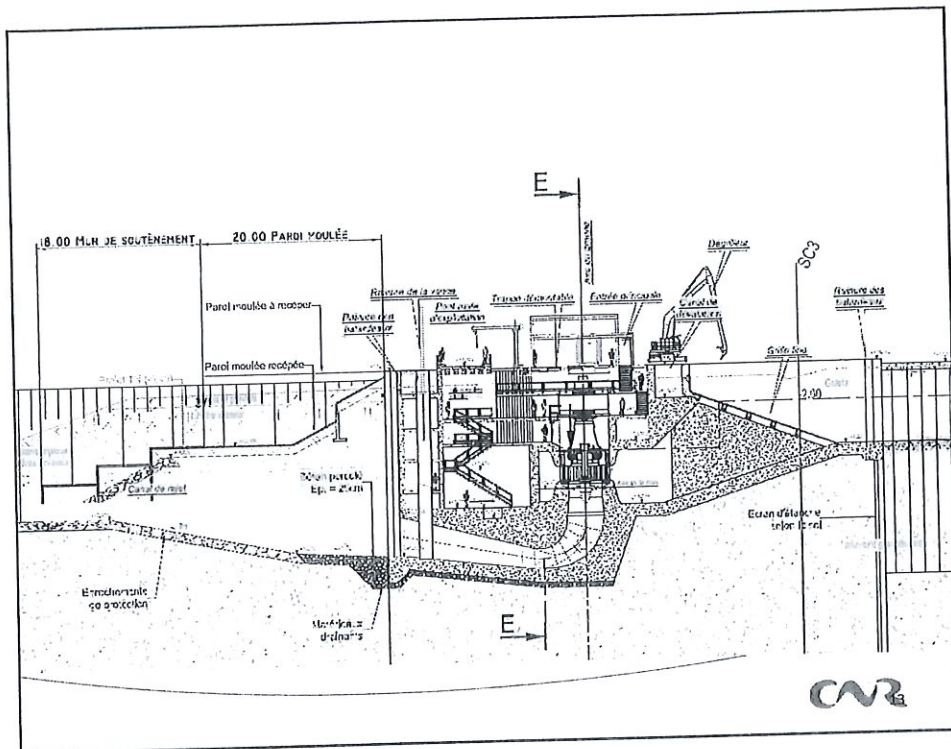


PROJET PCH ET PÂP



21/12/2016





PCH ET PÀP

PCH

- 1 groupe kaplan
- Puissance : 8.2 MW
- Raccordement départ dédié depuis le poste source de Jonquière (6 km)
- Limite de fonctionnement : environ 6000 m³/s
- Productible : 60.2 GWh (env 20 000 foyers)

OUVRAGES PISCICOLES

- Ouvrages de montaison : 46 bassins, dimensionnement cohérent avec la passe à poissons du seuil de Beaucaire
- Ouvrages de dévalaison : exutoires, grilles fines (15 mm),

COÛT

- PCH : 36 M€
- PàP : 4 M€ (subventionnée à 40% par l'agence de l'eau)

CVR

CONTEXTE

- Contraintes réglementaires
 - Débit réservé : arrêté préfectoral conjoint du 19/12/2013
 - Ouvrages liste 2
- Contraintes techniques (piscicoles, routières, ...)
- Contraintes d'exploitation
- Contraintes terrain : géologie,
- Contraintes financières
-



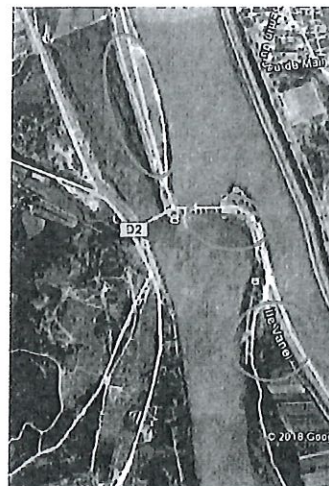
IMPLANTATION DE LA PCH : CHOIX DU SITE

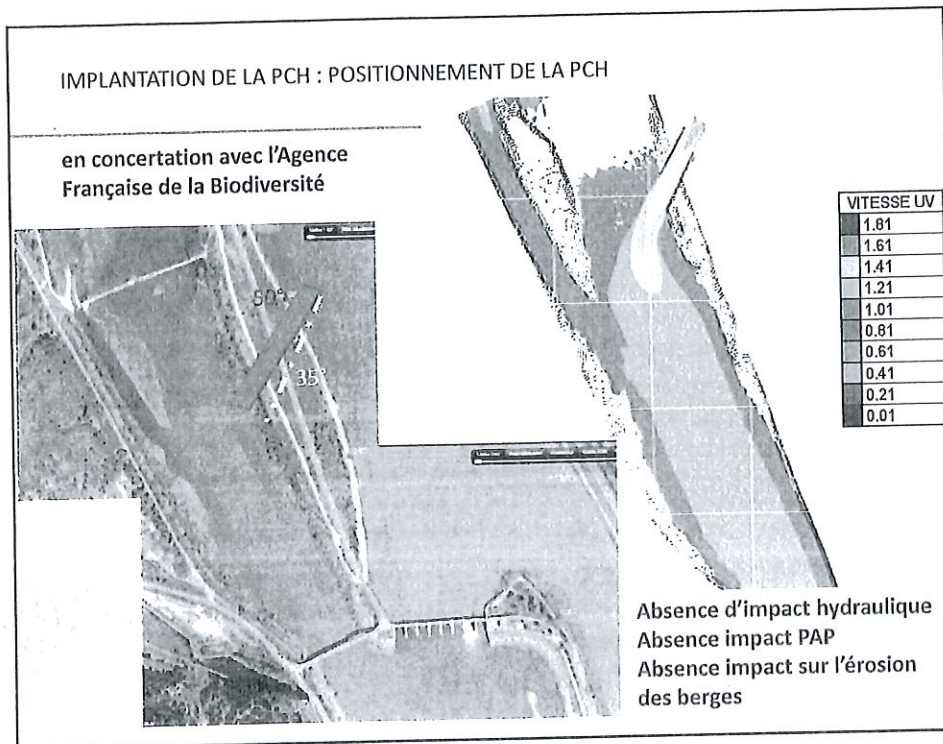
Inventaire des solutions

- Analyse des différentes combinaisons (débit réservé et franchissement piscicole), par ordre de priorité, des critères suivants :
 - 1. Respect des conditions d'établissement du débit réservé
 - 2. Efficacité de l'ouvrage de montaison
 - 3. Possibilité d'exploitation du potentiel hydroélectrique
 - 4. Montant de l'investissement et de sa rentabilité éventuelle
 ⇒ Association des ouvrages piscicole et de restitution du débit réservé

Etude de faisabilité : choix du site

- Impacts : hydrauliques, environnements, contraintes et risques géotechniques, avis piscicoles, réseaux et routes, autres projets, coût,
- Positionnement de la PCH :
 - Aval immédiat barrage
 - Aval barrage
 - Amont barrage



RÉUNIONS DE CONCEPTION AVEC LES ACTEURS EXTERNES

- Echanges Agence Française de la Biodiversité :
 - Position et orientation de la PCH et de l'ouvrage de montaison, proximité du seuil de Comps
 - Ouvrage de montaison : dimensionnement des bassins, entrée, sortie, niveau d'eau, ...
 - Prise d'eau : grilles fines
 - Ouvrage de dévalaison : exutoires,
- Echanges avec le CD 30 :
 - Déviation de la RD2
 - Accès à la PCH : sur largeur de la RD2
 - Gestion de la RD2 en phase chantier :
 - Pas d'interruption de la circulation pendant les travaux
 - Réduction de vitesse
 - Réduction de largeur des voies
 - Interdiction de doubler
 - Réduction de circulation sur 1 voie (alternat) : limitée à 2 fois 1 semaine

RÉUNIONS DE PRESENTATION AVEC LES ACTEURS EXTERNES

Présentation générale du projet

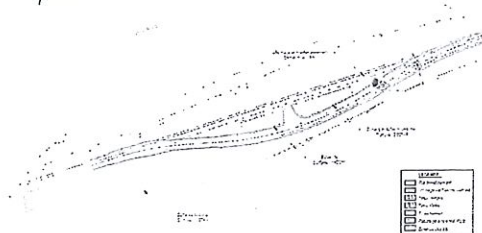
- Maires de Comps et de Vallabrègues

Volet piscicole et impact sur le Gardon

- Fédération de pêche du Gard
- Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM)
 - Obligation réglementaire (ouvrages liste 2)
 - Retour à une situation « avant aménagement »
 - Validation de l'Agence Française de la Biodiversité

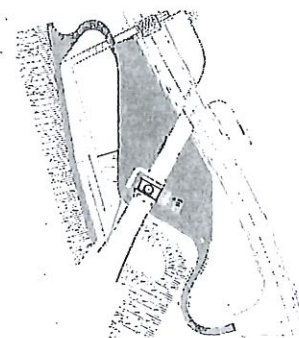
PLANNING PREVISIONNEL

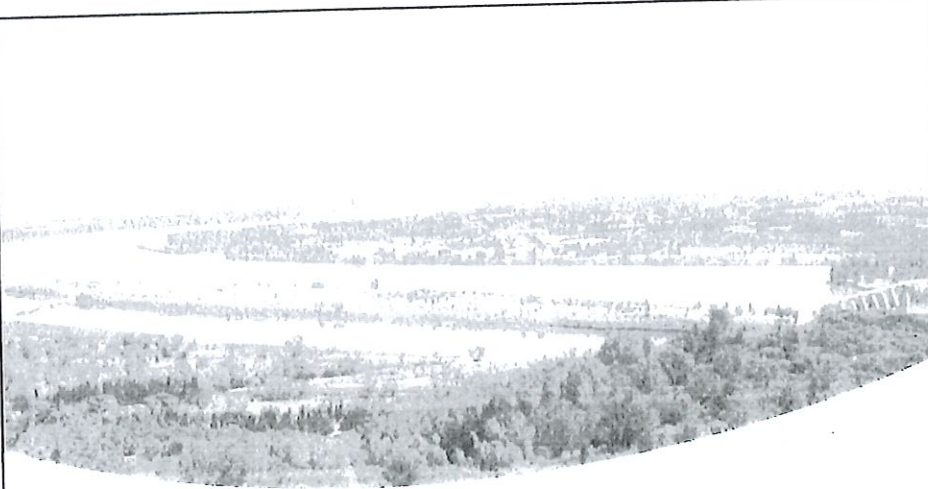
- Début des travaux : mai 2020



1^{ère} phase : déviation de la RD2 – mai 2020 à décembre 2020 (8 mois)


2^{ème} phase : réalisation de la PCH et de la PàP - janvier 2021 à juillet 2024





INTÉGRATION DES ENJEUX DANS LE CADRE DU PROJET

- Milieu biologique (flore/faune/habitat)
- Milieu physique
- Milieu humain






INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CADRE DU PROJET

Milieu biologique

Inventaires naturalistes (Ecomed et Naturalia) :

- En 2012 sur périmètre très élargi dans le but de cerner les principaux enjeux et points bloquants éventuels au projet.
- En 2015 sur périmètre plus restreint : digue du Rhône comprise entre le seuil du Gardon et la barrage de Vallabrègues
- En 2017, même périmètre qu'en 2015 + complément sur une zone située en rive droite du Gardon en perspective du stockage des matériaux de déblais excédentaires issus des terrassements

- Ensemble des compartiments

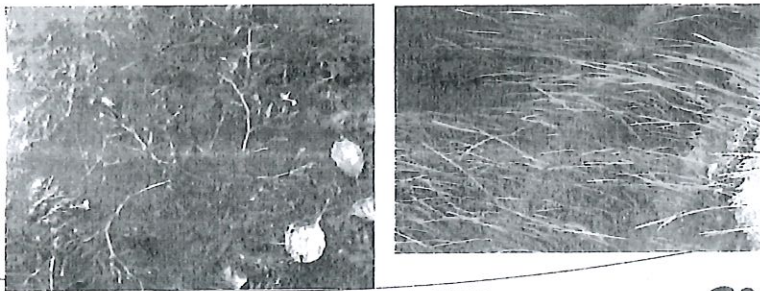
Réunion du 13 sept
enquête

INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CADRE DU PROJET

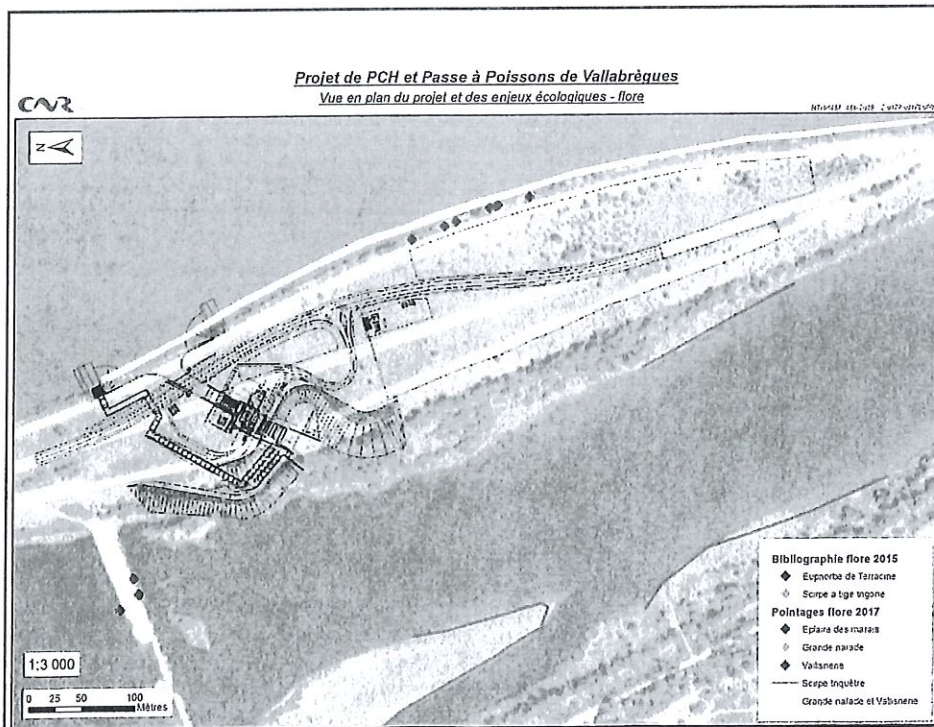
Flore protégée

5 espèces identifiées sur le périmètre d'étude :

- Grande naïade
- Scirpe triquètre
- Vallisnérie en spirale
- Euphorbe de Terracine
- Epière des marais



Réunion du 13 septembre 2019 Phase enquête publique



INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CADRE DU PROJET

Flore protégée

-Le projet interfère avec des stations de Grande Naiade et de Vallisnérie en spirale sur environ 13% du linéaire côté Rhône et 5 stations isolées et de faible surface côté Gardon

-Impact brut modéré

-Définition de mesures ERC:

- Abandon de la zone de stockage ouest → préservation des stations d'Euphorbe de Terracine
- Ajustement des emprises pour la préservation des stations d'espèces remarquables
- Mise en défens des stations d'espèces remarquables proches des emprises (Grande naïade, Vallisnérie en spirale, Epiaire des marais, station d'Argousier)
- Limitation de la prolifération des espèces végétales invasives en phase travaux et entretien
- Suivi des espèces remarquables impactées

-Impact résiduel → non significatif

Réunion du 13 septembre 2019 Phase
enquête publique

CNR

INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CADRE DU PROJET

Habitats

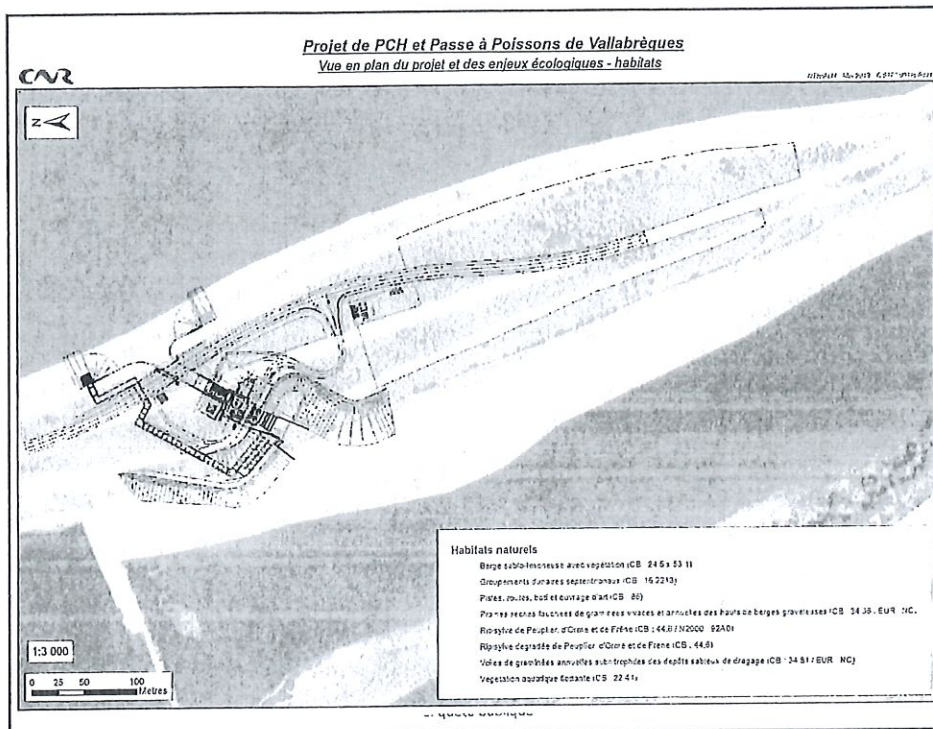
-8 habitats

-faible diversité et banalisation des milieux (caractère anthropisé de la digue, présence de nombreuses espèces exotiques envahissantes)

Habitats	Code Corba Biotop / NAT200	Surface occupée (ha)	Effet (local) de conservation
Végétation de prairies humides submergées des dépôts siliceux de dunaux	34.81	11,01	Faible
Groupement dunaire herbacées du Rhône	16.2213x64.61	0,34	Modéré à fort
Berges sablo limonneuses avec végétation	24.5x53.1	1,22	Modéré
Végétation aquatique flottante	24x22.41	5,11	Modéré
Prairies sèches humides de prairies sèches et humides des hautes de berges gravillonnées	34.36	9,04	Faible
Ripisylve de peuplier, d'orme et de frêne	44.6 / NAT2000-92A0	2,12	Modéré
Ripisylve de peuplier, d'orme et de frêne	44.6	2,83	Faible
Prairie humide	86	3,98	Négligeable



CNR



INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CADRE DU PROJET

habitats

-Le projet interfère avec 4 habitats :

- Berge sablo-limoneuse avec végétation → 2 550m² détruits
- Prairies sèches et fauchées de graminées vivaces et annuelles des hauts de berges graveleuses → environ 57 000m² de terrain concerné
- Végétation aquatique flottante → 1 575 m² détruits
- Ripisylves dégradée de peuplier, d'orme et de frêne (92AO) → 4 230m² détruits

-Impact brut faible à modéré

-Définition de mesures ERC :

- Abandon de la zone de stockage ouest
- Ajustement des emprises pour la préservation des stations d'espèces remarquables
- Adaptation du phasage des travaux
- Traitement écopaysager des matériaux déposés issus des travaux
- Limitation de la prolifération des espèces végétales invasives en phase travaux et entretien

-Impact résiduel → nul à non significatif

Réunion du 13 septembre 2019 Phase
 enquête publique

CNR

INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CADRE DU PROJET

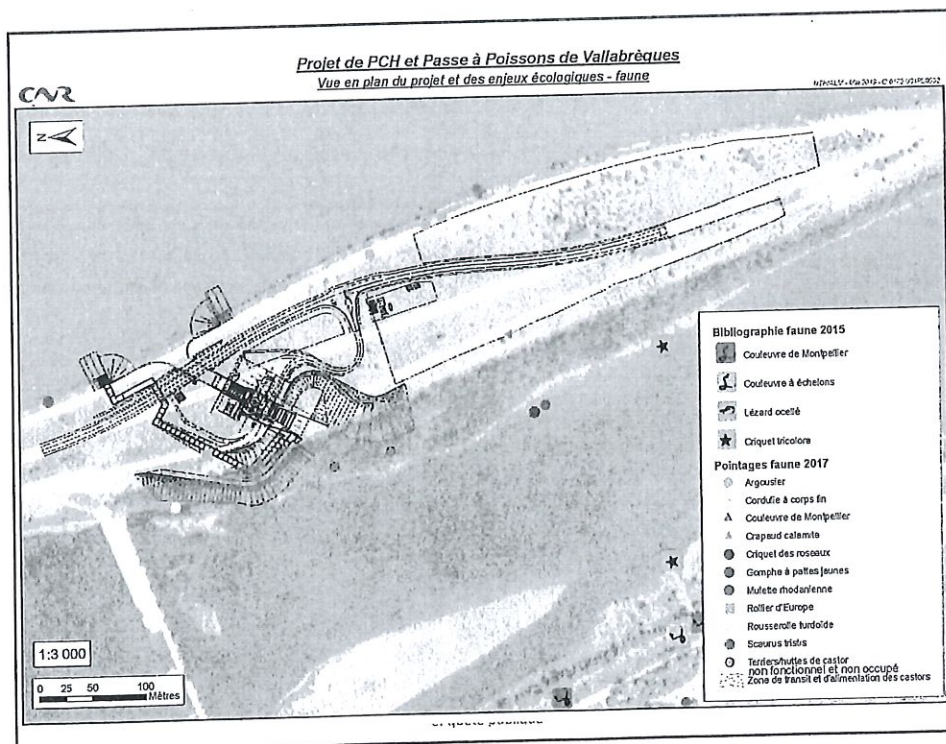
Faune protégée

Plusieurs espèces identifiées dans le périmètre d'étude :

- Castor d'Europe : utilise le site pour le transit, absence de terrier-hutte et de ripisylve
- Groupe des chiroptères : pas de gîte, uniquement terrain de chasse mais altéré par le caractère anthropisé de la digue
- 2 espèces d'amphibiens (grenouille rieuse et crapaud calamite ou commun)
- 3 espèces de reptiles (couleuvre de Montpellier, couleuvre à échelons et couleuvre vipérine)
- Groupe des insectes : Cordulie à corps fin et Gomphe à pattes jaunes (libellules)
Mulette Rhodanienne (mollusque aquatique)
Petite population de criquet des roseaux et criquet tricolore
Une douzaines d'espèces de papillons
Scaurus tristis
- Plusieurs espèces d'oiseaux mais aucun nicheur

Réunion du 13 septembre 2019 Phase
enquête publique

CNR



INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CADRE DU PROJET

Faune protégée

-Le projet n'interfère pas directement les espèces animales protégées compte tenu du caractère anthropisé de la digue et de la faible diversité et richesse des habitats. Le projet n'est pas de nature à remettre en cause l'enjeu local de conservation des espèces présentes.

- Impact brut positif pour le groupe des poissons
- Impact brut nul à modéré pour les autres espèces

-Définition de mesures ERC:

- Abandon de la zone de stockage ouest → préservation des stations d'Euphorbe de Terracine
- Ajustement des emprises pour la préservation des stations d'espèces remarquables
- Adaptation du phasage des travaux
- Mise en défens des stations d'espèces remarquables proches des emprises (station d'Argousier)
- Translocation des individus de Mulette Rhodanienne situées dans le cône d'influence du projet côté Gardon
- Pêche de sauvetage
- Suivi des espèces remarquables impactées
- Suivi standardisé de la passe à poissons

-Impact résiduel → nul à non significatif

Réunion du 13 septembre 2019 Phase
enquête publique



INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CADRE DU PROJET

Réunion de présentation et de concertation avec la DREAL Occitanie – Service Biodiversité

Sujets abordés :

- l'état initial
- les enjeux
- la séquence ERC (Eviter/Réduire/Compenser)

→ En conclusion, la DREAL Occitanie – service biodiversité indique que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une procédure de dérogation au titre des espèces protégées, sous couvert des mesures ERC présentées ci-avant qui prennent en compte les enjeux et permettent une absence d'impact résiduel.

Réunion du 13 septembre 2019 Phase
enquête publique



INTÉGRATION DES ENJEUX PHYSIQUE DANS LE CADRE DU PROJET

Les points majeurs :

- Excédent de 80 000m³ de matériaux → 25 000 à 30 000 m³ évacués, le reste valorisé sur place sous forme de modelés paysagers afin d'intégrer les nouveaux ouvrages.
- Qualité des sols :
 - mises en place de mesures de réduction pour limiter au maximum les risques de flux de polluants en phase chantier (déversements accidentels, libération de MES...).
 - Qualité des matériaux en place : Analyses physico-chimiques des matériaux → quelques traces de mercure, hydrocarbures ou HAP. Analyses complémentaires qui concluent du caractère très ponctuel de ces traces
- Effets sur les masses d'eaux (souterraines et surfaces)
 - Pas de captage AEP situé à proximité
 - Travaux à sec et en eau :
 - ▷ eaux de pompages seront restituées après décantation
 - ▷ mise en place d'un suivi de la qualité des eaux (turbidité, O₂, t°)
 - ▷ mise en œuvre de mesures de prévention pour réduire les risques les masses d'eaux (pas de stockage de produits/déchets en zone inondable...)

Réunion du 13 septembre 2019 Phase
enquête publique

CNR

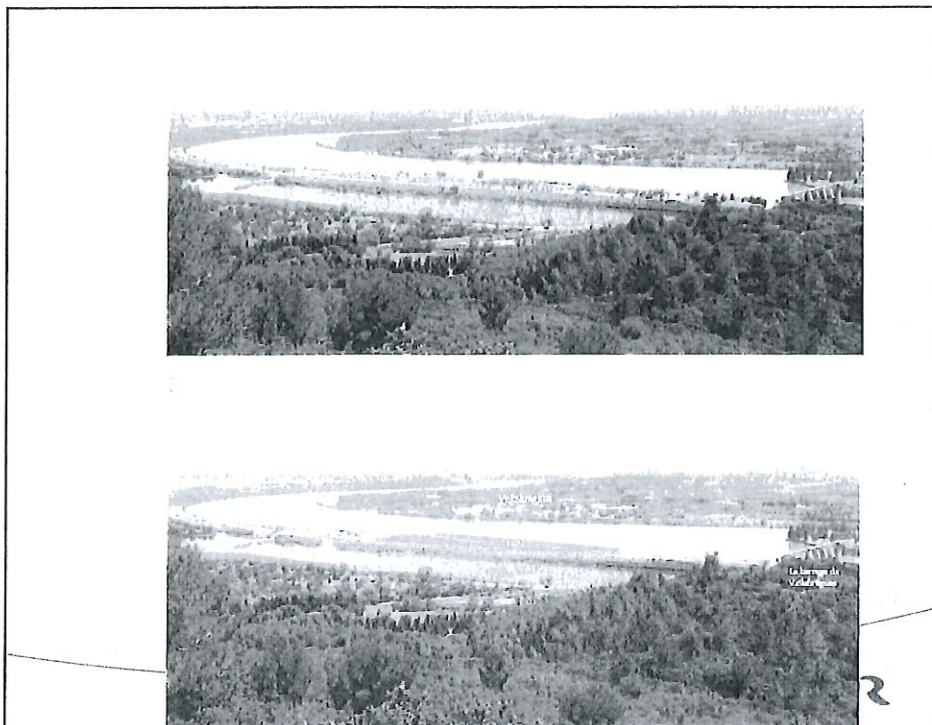
INTÉGRATION DES ENJEUX HUMAINS DANS LE CADRE DU PROJET

Les points majeurs :

- Occupation du sol → les documents d'urbanismes autorisent les constructions nouvelles sur les ouvrages CNR dans le cadre de la concession
- Voirie et autres réseaux → incidence temporaire en phase chantier concernant les travaux de rétablissement de la RD2 mais sans interruption de la circulation. pas d'incidence sur la navigation, ni sur les réseaux
- Activités économiques et touristiques → incidence limitée compte tenu de l'éloignement du site des zones d'activités. Pas d'augmentation importante du trafic générée par le chantier (valorisation des déblais in situ)
- Ambiance sonore → incidences générées par le bruit des engins en phase travaux seront limitées compte tenu:
 - de l'éloignement des 1ères habitations,
 - De l'utilisation d'engins conformes aux normes,
 - Du respect des horaires de chantier prévus par l'arrêté émis par le département du Gard.
 - Le battage sera la phase la plus sensible → Réalisation d'une simulation : aucun dépassement sonore par rapport à l'émergence autorisée en période diurne (Ces mêmes simulations ont été réalisées pour la phase exploitation qui concluent à aucune émergence sonore par rapport à l'état actuel).
- Qualité de l'air → impact faible. Des mesures en cas de gênes seront mises en place : arrosage pour limiter les envols de poussières
- Patrimoine culturel et paysage → le site est visible depuis le site secondaire de l'abbaye de Saint Roman. Incidence temporaire en phase chantier. Le projet prévoit l'aménagement paysager des surfaces dédiées aux matériaux excédentaires avec des espèces adaptées et locales

Réunion du 13 septembre 2019 Phase
enquête publique

CNR



PLANNING ENQUETE PUBLIQUE

DATE	PHASE	ACTIONS
1er semaine août	Saisine du tribunal administratif par le préfet	Préfecture – Madame QUINTIN
Semaine 36	Désignation du commissaire enquêteur	Monsieur BOURRAT
Semaine 38	Versement données base gouvernementale	CNR
semaine 37-38	Arrête d'ouverture d'enquête à date	Préfecture
semaine 37-38	Panneau + affichage arrêté	CNR (DTRM - M. LEFAUCHEUR) CNR (DTRM - M. LEFAUCHEUR)
28 septembre	Affichage information publique sur site	+ huissier
20 septembre	Constat Huissier sur la durée de l'enquête	CNR (DTRM à confirmer)
Semaine 38 et Au + tard 20 septembre	Mise en place registre dématérialisé	DIGP
7 octobre	Ouverture enquête publique	Préfecture + Commissaire + CNR +Huissier
6 novembre (à confirmer)	Clôture enquête publique	Préfecture + commissaire+ CNR + huissier

Reunion du 13 septembre 2019 phase
enquête publique

CNR

**PROJET DE CREATION D'UNE PETITE CENTRALE
HYDROELECTRIQUE ET D'UNE PASSE A POISSONS EN RIVE
DROITE DU RHÔNE, SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE**

ANNEXE n°2

**Courrier de transmission du PV de synthèse à la CNR
du 11 novembre 2019 et de la réponse de celle-ci du 25 novembre**

Marcel Bourrat
184, rue de la Clastre
30640 Beauvoisin
04 66 01 93 83/06 86 88 15 43
marcelbourrat@wanadoo.fr

Beauvoisin, le 11 novembre 2019

Monsieur Pilippe Castel
Responsable du projet PCH de
Vallabrègues
Compagnie Nationale du Rhône,
2, rue André Bonin
69316 Lyon

Objet : procès verbal de synthèse des observations écrites et orales recueillies
au cours de l'enquête publique concernant le projet de PCH et de PAP à Vallabrègues entre le Rhône et le
Gardon

Monsieur,

Vous avez bien accepté de me rencontrer le 12 novembre prochain afin que je puisse vous communiquer le
procès verbal de synthèse que j'ai établi à l'issue de l'enquête publique rappelée en objet, qui a eu lieu du 7
octobre au 6 novembre dernier, au cours de la quelle j'ai eu un entretien avec trois personnes et ai reçu deux
courriers émanant d'autres personnes.

Vous trouver ces observations sous forme d'un tableau, joint¹. Vous noterez que la première ligne est
consacrée à chaque cas comprend une colonne dédiée aux observations faites avant toute consultation et les
réponses verbales faites en séance.

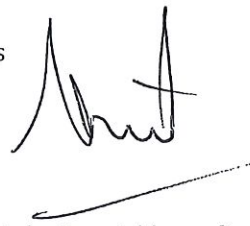
La seconde ligne de la partie du tableau concernant chaque cas constitue l'argumentaire qui me permet de
formuler mes questions auprès de vous.

La troisième ligne peut être utilisée par vous, au moins sous forme résumée, pour votre réponse. Enfin je ferai
le bilan des trois premières lignes dans la quatrième, avant de développer dans un autre chapitre mon opinion
personnelle et mes conclusions.


Je me tiens évidemment à votre disposition pour d'éventuels éclaircissements.

Vous remerciant de votre attention et de votre réponse dans les délais prescrits dans l'arrêté du Préfet du
Gard,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations



¹ Je pourrai, si vous le souhaitez, vous envoyer par mail une copie numérisée de ce tableau afin de vous
permettre d'éviter des recopies inutiles lors de l'établissement de votre réponse

Reçu le 12/11/2019 à Camps
Philippe Castel 

MONSIEUR BOURRAT Marcel

184 rue de la Clastre

30640 BEAUVOISON

Lettre recommandée AR

Lyon, le 25 novembre 2019

Notre Référence : DGIP 19-1221 PC/MHP
Affaire suivie par : P. CASTEL
Tél. : 04.26.23.19.11
E-mail : P.CASTEL@cnr.tm.fr

Objet : PCH et PAP de Vallabrègues

P.J. : Réponse aux observations de l'enquête publique

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, la réponse aux observations recueillies lors de l'enquête publique concernant le projet de création de PCH et passe à poissons sur la commune de Vallabrègues.

Ce document est également adressé par messagerie ce jour.

Nous restons à disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Cie NATIONALE DU RHONE
Direction de l'Ingénierie et Grands Projets



Philippe CASTEL

ENQUETE RELATIVE A LA CREATION D'UNE PETITE CENTRALE HYDROELECTRIQUE ET D'UNE PASSE A POISSONS SUR LA COMMUNE DE VALLABREGUES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE					
date	Nom de la personne	objet	contenu	Observations du CE; réponses données verbalement aux visiteurs	
1	M. Verduyssen à Comps, entretien au cours de la permanence du CE à Comps	Demande d'information sur le projet	L'attente principale de la personne concerne les conséquences de la réalisation de l'ouvrage sur la sécurité du village	Réside depuis plus de 50 ans sur la commune en zone non inondable Cf. l'intervention n°4	
Question posée au maître d'ouvrage					
2	Monsieur B. Dumas, représentant l'Association de défense de l'environnement de Vallabregues	Fait part de sa satisfaction et de son attente devant la réalisation du projet	<p>exprime:</p> <p>1 - son espoir que le nouvel aménagement aura un effet positif sur la migration des poissons¹,</p> <p>2 – sa satisfaction devant la perspective de production d'énergie non nucléaire,</p> <p>3 – son attente qu'il n'y ait pas trop d'impacts négatifs sur la flore et la faune sédentaire</p>	<p>Voir les interventions n° 4 et 5</p> <p>Les tableaux des pages 169 à 178 et de 205 à 210 de l'Etude d'impact constituent la synthèse des impacts du projet sur le milieu physique, les masses d'eau, le milieu naturel, le milieu humain, les risques, en phase travaux et en phase d'exploitation, le bilan des niveaux d'impacts, des mesures prévues et des impacts résiduels. Ces derniers, notamment sur le milieu naturel, sont qualifiés de nuls, faibles ou non significatifs, voire positifs (alose et l'anguille).</p>	
Question posée au maître d'ouvrage					
Voir les interventions n° 4 et 5					

¹ Sous entendu sur le Rhône

3	22/10/2019 courrier joint au registre de Comps	Monsieur P. Lauze, adjoint au Maire de Vallabrègues, chargé de PCS ²	Pose deux problèmes	1 – inquiétudes sur l'élévation du niveau de l'eau dans le Gardon dans différentes situations, 2 – demande l'organisation d'une rencontre avec le maître d'ouvrage afin de rassurer la population	En page 190 de l'étude d'impact il est indiqué qu'à l'aval du site du projet, l'injection du débit réservé dans le Gardon aura un impact nul ³ au regard du niveau actuel dans le Gardon. Il est bien évident que la façon dont l'impact de l'ouvrage est perçu par les concitoyens est différente à Vallabrègues (aucune observation sur le registre, ni aucune visite) et à Comps qui a eu à subir des inondations catastrophiques en 2002 et 2003 ⁴ et dont le village est ceinturé par un endiguement et équipé d'un système sophistiqué de protection détournant les eaux de crue du Gardon en rive droite dans la plaine agricole jusqu'à un certain niveau de submersion au-delà duquel le village est lui-même inondé. Les craintes de la population sont légitimes sur ce territoire exposé aux risques d'inondation.
4	Question posée au maître d'ouvrage	Voir l'intervention n°4, notamment sur l'affirmation de la CNR quant à l'aggravation du risque d'intrusion des eaux du Gardon dans le village	Exprime ses craintes sur plusieurs sujets	1 – Y a-t-il eu concertation avec la Commune ? 2 – Comps, un village un peu plus sacrifié par le déversement de débits supplémentaires dans le Gardon 3 – fait remarquer que l'enquête concerne	La Commune de Vallabrègues a émis un avis favorable après qu'elle ait été destinataire du dossier d'exécution par courrier du 18 septembre 2018. L'indication de la page 190 rappelé plus haut n'a pas suffi à convaincre Mme Lhermet, même en lui indiquant qu'il faut pour cela que le niveau du Rhône (la courbe de remous) en période de crue puisse remonter depuis Beaucaire (à la confluence) jusqu'à Comps, ce qui implique des conditions d'écoulement hydraulique exceptionnelles..

² Plan Communal de Sauvegarde

³ P. 190 de la pièce D

⁴ 9 septembre 2002 et les 3 et 4 décembre 2003, il y a eu respectivement 3,6 m et 4 m d'eau dans le village. Mais il y a dans la mémoire collective présente la crue de décembre 1910 où seules deux ou trois maisons étaient encore accessibles par la porte, les autres par les fenêtres de l'étage. La commune a été isolée pendant 18 jours.

			<p>aussi les communes amont, de Montfrin, Aramon, Théziers, 4 – problèmes de sécurité de la réalisation, de la surveillance et de l'entretien de l'ouvrage,</p>	<p>Les personnes sensibilisées aux problèmes d'inondations en arrivent à douter de la vigilance de la CNR dont le préoccupation principale est d'assurer le bon état de réalisation et de maintenance des ouvrages. Concernant les modalités de réalisation de ce qui est considéré comme une « brèche » dans la plateforme de La Goussette⁵ Il est indiqué à Mme Lhermet que les déblais ne seront réalisés que lorsque des palplanches auront été battus sur une grande partie de la longueur totale de l'ouvrage (220 m), soit sur 95 m. Le reste (comprenant le bloc usine) sera réalisé en paroi moulée (technique consistant à creuser des tranchées et à remplir le vide de boue (bentonite) dont la présence stabilise les parois de celles-ci avant bétonnage). Le bloc usine est enfermé entre les parois moulées latérales et deux tympans (amont et aval) qui contribuent à l'ancrage de cet ouvrage sur ses fondations et constituent deux écrans hydrauliques. Il a été indiqué à Mme Lhermet que cette partie du projet avait fait l'objet de la plus grande attention de la part des techniciens, tant il est absolument fondamental de préserver la stabilité du massif constitué par les alluvions graveleuses sur lesquelles va reposer l'ensemble des ouvrages (canal d'aménée, bloc usine et canal de rejet). Il y a effectivement une double crainte sur la stabilité d'un ouvrage pondéreux (risque sismique et sur le risque d'infiltration des eaux du Rhône ou du manque de stabilité des berges du Rhône, fragilisées par les travaux de « perçement ». Le principe fondamental est (voir les pages de 27 à 37 de la pièce D - Etude d'impact - qui décrivent le phasage des travaux) est de ne commencer à enlever les matériaux d'origine que lorsque ceux-ci auront été enfermés dans un « coffre » composé de palplanches</p>
				<p>5 – la CNR devrait commencer par</p>

⁵ Voir profil en long de l'ensemble de l'ouvrage page 20 de la pièce D (Etude d'impact)

				<p>entretenir les ouvrages existants (maîtrise de la végétation sur les parements des rives...),</p> <p>6 – enfin la crainte que de nouvelles nuisances sonores s'ajoutent à celles ressenties par les riverains au moment des crues, quand les vannes du barrage de Vallabrègues sont partiellement ouvertes, pour stabiliser le niveau de la ligne d'eau</p>	<p>ou de murs en bétons (butonnés pour assurer provisoirement leur stabilité).</p> <p>Il est fait allusion au développement de la végétation sur les rives des différents aménagements du Rhône actuel, qu'elles soient revêtues de béton ou d'enrochements.</p> <p>L'impact des nuisances sonores est traité dans la pièce D en page 194 de l'Etude d'impact. « Les ouvrages étant éloignés des premières habitations et infrastructures touristiques de plus de 550 m, les émergences sonores sont négligeables et conformes aux émergences réglementaires du Code de la Santé publique ».</p>
<p>Question posée au maître d'ouvrage</p>	<p>1 – l'impact des crues sur le niveau de l'eau dans l'agglomération de Comps : Les indications sur le régime hydrologique des deux cours d'eau figurent en page 22 de la notice technique, notamment les débits dépassés 70 jours pas an (2344 m³/sec pour le Rhône et 60 m³/sec pour le Gardon⁶) et les débits d'étiage (580 m³/sec pour le Gardon et le Rhône à Beaucaire). On sait aussi que le débit de la portion du Gardon comprise entre le seuil de Comps et la confluence d'avec le Vieux Rhône sera de 144 m³/sec⁷ en période de crue du Gardon (60 m³/sec). Bien sûr, pour pouvoir répondre à Mme Lhermet il faudrait connaître des détails sur la probabilité de concomitance de débits de pointe des deux cours d'eau et l'influence de la hauteur d'eau en aval du seuil de Comps⁸ sur la hauteur d'eau en amont⁹ et donc dans la traversée de Comps.¹⁰ Ces considérations n'ont pas été suffisantes pour rassurer Mme Lhermet. La CNR est invitée à fournir les éléments qui permettrait de crédibiliser cette affirmation.</p> <p>2 - Le dossier n'indique pas la profondeur de fonçage des palplanches et celle des parois moulées. On voit seulement que les tympans amont et aval sont réalisés à une profondeur qui dépasse le niveau des marnes (ou argilles noires). Par ailleurs une</p>				

⁶ A Remoulins, donc quelques km à l'amont

⁷ 60 m³/sec du Gardon en crue + 84 m³/sec de la restitution de la PCH = 144 m³/sec

⁸ Elle-même influencée par le débit déversé au barrage de Vallabrègues

⁹ Dans ce cas le seuil est noyé et le niveau amont est influencé par le niveau aval. C'est ce qui se passait le 6 novembre lors de notre reconnaissance du seuil de Beaucaire sur le Gardon

¹⁰ Mme Lhermet signale que le Village risque d'être inondé quand le niveau du Gardon dépasse la cote du seuil déversant de protection est de 14,10 m NGF. A titre indicatif la cote de la ligne d'eau du Gardon est de 10, 61 lorsque le débit du Gardon est de 60m³/sec

<p>attention particulière a été portée sur l'installation du batardeau amont qui doit assurer l'isolement du chantier par rapport aux intrusions possibles des eaux du Rhône en régime normal ou en période de crue, en phase travaux et en phase d'exploitation. Les éléments de réponse existent certainement dans la masse d'informations contenues dans les dossiers.</p> <p>Un « zoom » sur cette question de sécurité vis-à-vis de la stabilité des ouvrages et l'étanchéité des fondations et du système d'encastrement sur le sol en place est donc souhaitable.</p> <p>3 – La présence de végétation arbustive sur les berges du Rhône canalisé et du Gardon est soulignée comme favorable à la préservation de la biodiversité, mais elle fait craindre que le développement des racines déstabilisent les ouvrages maçonnés ou bétonnés et nuisent à leur stabilité. Mme Lhermet semble être consciente que ces berges, non échantées, doivent résister aux courants, aux séismes et aux agressions de toutes natures, dont celle du temps. Mais il est utile de dissiper l'ambiguïté et la contradiction évoquées plus haut.</p> <p>4 – Concernant les nuisances sonores, en phase d'exploitation, un aspect ne semble pas avoir été traité, c'est la distinction entre les bruits permanents et les bruits sporadiques¹¹. Il nous semble que le dossier aurait pu insister sur le fait que les machines tournantes sont enfermées dans une enceinte enterrée et qu'en surface il ne peut y avoir de bruits continus que ceux émanant du poste de transformation.</p> <p>Un développement sur le sujet pourrait accréditer l'affirmation d'un impact résiduel négligeable, notamment la nuit¹².</p>	<p>réponse</p> <p>La sûreté hydraulique est un enjeu majeur pour CNR. Elle comprend l'ensemble des dispositions prises pour prévenir tout risque lié à la présence ou au fonctionnement des aménagements hydroélectriques qui pourrait dégrader la sécurité des personnes et des biens. Elle porte aussi bien sur la conception, la sécurisation des ouvrages que sur leur modification, leur maintenance et leur exploitation.</p> <p>1. Indépendamment de la dynamique des écoulements et des niveaux du Gardon au droit du village de Comps, il est important de noter que ceux-ci sont indépendants des modalités de restitution du débit réservé. La restitution du débit réservé (84 m3/s) par le barrage ou quelques centaines de mètres en amont par la future PCH n'engendrerait pas de variation significative du niveau du Gardon au point de restitution de la PCH et cela quel que soit le débit du Gardon. Le niveau du Gardon est dépendant du débit global Rhône et du débit provenant du Gardon.</p> <p>Lors de forts débits, environ 6000 m3/s à Beaucaire (débit Rhône + Gardon), les conditions hydrauliques et notamment la hauteur de chute (différence de niveau entre le Gardon et le Rhône) ne permettront plus le fonctionnement de la PCH et celle-ci sera mise à l'arrêt.</p> <p>Pour rappel, lors des crues de 2002 et 2003, le débit à Beaucaire (Rhône + Gardon) était d'environ 10 000 m3/s en 2002 et plus en 2003 (environ 11 900 m3/s).</p>
---	--

¹¹ Différence entre le bruit provoqué par le passage d'un train et le bruit du roulement quasi continu des véhicules circulant sur une autoroute
¹² Pendant la journée des bruits de circulation, qui sont variables suivant l'intensité du trafic.

La PCH ne modifie pas l'occurrence des débits des cours d'eau à la station de Beaucaire et donc la concomitance des crues du Rhône et du Gardon.

2. L'ouverture du canal d'entrée de la PCH sera réalisée dans la première phase du chantier afin de permettre la déviation définitive de la RD2. Le canal est réalisé en palplanches de 15 m de longueur ancrées à la cote (2,00) mNGFO, alors que la profondeur du canal est de 7,8 m. La protection en enrochements des talus amont de la digue sera raccordée sur toute l'ouverture et le fond du canal.

Une partie de la digue dans l'enceinte du canal ne sera pas terrassée pendant cette phase. Elle constituera un bouchon en place au niveau du raccordement du canal avec l'usine. Le talus de cet ouvrage provisoire sera reconstitué avec une protection en enrochements, à minima équivalents à la protection de la digue actuelle. À la mise en eau du canal, l'étanchéité de l'ouvrage sera suivie par la piézométrie, avant la réalisation de la fouille principale. Il n'est pas prévu de réaliser un batardeau provisoire dans le Rhône.

La fouille de l'usine sera réalisée dans une deuxième phase à l'abris d'une enceinte étanche en parois moulées. Ces parois sont ancrées dans les marnes noires, y compris le tympan amont et aval, à une profondeur minimale de 33 m, soit un ancrage à la cote (-16.8).

Le tympan amont et aval, ainsi que le bouchon seront maintenus jusqu'à la mise en place et aux essais des batardeaux et vannes définitifs

3. Deux contraintes techniques sont susceptibles de conduire CNR à limiter ou interdire le développement de la végétation sur les ouvrages, et les digues en particulier. D'une part, il s'agit des nécessités de la surveillance des ouvrages et d'autre part, de l'entretien des ouvrages en vue de leur maintien en bon état.

Toutefois, cette végétation contribue à insérer les ouvrages dans le paysage et joue un rôle écologique d'interface entre le fleuve et les milieux naturels environnants. C'est un patrimoine naturel que CNR a la volonté de préserver.

Face à cette apparente contradiction, il importe de préciser que CNR s'est fixée des règles d'intervention définies dans une doctrine générale d'entretien et de gestion de la végétation afin de déterminer avec exactitude une typologie des contraintes et, en conséquence, des objectifs à se fixer prenant en compte les enjeux environnementaux, sans préjudice de l'objectif de sûreté des ouvrages.

4. Les simulations acoustiques intègrent les bruits permanents composés du transformateur et du système de ventilation et les bruits sporadiques liés au fonctionnement hebdomadaire du dégrilleur, en période diurne (pièce D – étude d'impact -

	<p>annexe 12.7 - chapitre 7.2 de l'étude acoustique). Seule la phase nocturne a été simulée car plus contraignante au niveau réglementaire (code de la santé publique, arrêté préfectoral du 11 juillet 2008 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Gard). Les résultats mettent en évidence l'absence de dépassement. Les émergences sonores estimées sont nettement en dessous du seuil autorisé en période nocturne. L'impact en phase exploitation sur l'ambiance sonore est nul pour les habitations les plus proches des ouvrages (Comps et Vallabrègues). Ces résultats s'expliquent par le fait que le bloc usine se trouve enfouie dans la digue dans une enceinte en béton armé. Le bâtiment annexe associé au bloc usine comprend un local de commande et un local transformateur nécessaire pour l'évacuation de l'énergie sur le réseau Enedis. Ce bâtiment est l'unique élément émergent de la PCH (de 5.5 m au-dessus de la crête de la digue). Ce bâtiment nécessite des ouvertures afin de réguler la température générée par le transformateur. Ces éléments ont été pris en compte dans les simulations.</p>			
<p>Commentaires du CE et conclusion</p>				
<p>5</p>	<p>4/11/2019 entretien à 10 h 30 avec le CE, suivi d'un dépôt d'un courrier non joint au registre car parvenu trop tard</p>	<p>M. C. Guimelli, Président de l'AAPPMA du secteur du Garon entre le barrage de Vallabrègues et Montfrin</p>	<p>Appelle l'attention sur les perturbations du nouvel aménagement sur la migration des Aloses.</p>	<p>1 – Crainte d'une mauvaise distribution des vitesses des eaux du Gardon après restitution des eaux de la PCH, favorisant la migration des aloses dans le Rhône au détriment du Gardon,</p>
<p>Les Aloses, comme beaucoup de migrateurs, sont attirés par les courants d'attrait et, quand il y a des courants concurrents, ils recherchent les parties les plus courantes, voire qui présentent le plus de force. La notice technique de la pièce C, en page 8 (figure 4) fait apparaître la façon dont vont se distribuer les vitesses respectives du Gardon et de la restitution de la centrale dans le Gardon dans deux hypothèses d'inclinaison¹⁴ de l'axe de la centrale par rapport à l'axe principal d'écoulement (35 et 50°). On peut supposer que les vitesses des courants d'attrait sont les mêmes et qu'il n'y</p>				

¹⁴ Pour 50 °, voir page 19 de la même notice qui précise les conditions hydrologiques : débit de la passe Gardon : 3 m³/sec, celui de passe Rhône : 4 m³/sec, débit de la restitution : 82 m³/sec

				<p>2 – signale le mauvais fonctionnement de la PAP de Beaucaire (anciens abattoirs), Elle en ne semble fonctionner correctement qu'en période de crue du Gardon¹³, à cause de sa trop forte pente..</p> <p>3 – la bonne gestion du site est importante pour l'image de la CNR,</p> <p>4 – le « détournement des migrateurs en faveur du Rhône aura une influence négative importante sur la biodiversité du Gardon, notamment en été,</p> <p>5 – l'AAPPMA souhaite qu'un suivi soit réalisé</p>	<p>a pas de concurrence entre les deux cours d'eau. A noter de plus que la CNR a étudié trois solutions principales d'implantation de la PCH (deux sous-solutions à l'amont du barrage, et deux à l'aval). La solution retenue est effectivement la plus proche du seuil du Gardon en raison le la présence de marnes compactes à une profondeur modérée, constituant une fondation adaptée.</p> <p>Il est exact que sur les espèces piscicoles en jeu (bouvière, alose feinte, anguille), les deux dernières vont tirer bénéfice de la réalisation de la PAP sans que des informations plus détaillées soient données sur la situation actuelle des migrations</p> <p>Cette information rend perplexe dans la mesure où le seuil de Beaucaire est le point « dur » aval de tout le système hydraulique qui empêche la remontée des migrateurs. Quand on sait que plusieurs passes ont été réalisées à l'amont de l'axe Rhône on se pose la question pour laquelle celle de Comps n'a pas été réalisée en premier.</p>
--	--	--	--	--	--

¹³ Ce qui était le cas lors de notre reconnaissance le 6 novembre vers 13 h. La passe à poisson n'était pas apparente ; elle disparaissait sous la lame déversante du seuil.

				<p>pour évaluer cet impact (moyens vidéo de comptage, d'une part, aide à l'observation des bulles en amont du seuil de Comps, 6 – enfin demande l'arrêt du fonctionnement de la PCH en avril/mai pour permettre au Gardon de continuer à jouer son rôle d'attrait pour la migration.</p>	
Question posée au maître d'ouvrage	<p>1 - Confirmation de l'interprétation du schéma de la page 8 de la notice technique de la pièce concernant la concurrence entre les deux cours d'eau ? 2 – L'information concernant le mauvais fonctionnement de l'échelle de Beaucaire pourrait être utilement confirmée ou relativisée. En effet si celle-ci était confirmée cela mettrait en cause le souhait de mise en place d'un système de suivi des migrations comparées Gardon/Rhône. Cette validation est, sans doute, à rechercher auprès de VNF. Quelle a été la logique de la programmation des ouvrages de franchissement, sachant que celui de Comps intervient, semble-t-il en fin de programme ?</p>				
réponse	<p>1. Le schéma de la page 8 illustre la répartition des flux dans le lit du Gardon en aval du jet de rejet de la PCH. Cette illustration résulte d'une modélisation mathématique 2D et permet de visualiser sous forme d'image les résultats des calculs mathématiques à la topographie du secteur et qui permet donc d'appréhender très facilement la dynamique des écoulements dans le Gardon et dans le cas présent l'orientation des vitesses d'écoulement. L'interprétation, telle que décrite dans la colonne « observations du CE, réponses données verbalement aux visiteurs » est confirmée. Il n'y a pas de cisaillement (rupture) des vitesses d'écoulements du Gardon en rive droite, qui resteront semblables à la situation actuelle après mise en œuvre de la PCH.</p> <p>Ces simulations ont été faites avec les hypothèses les plus contraignantes, à savoir un débit d'étiage dans le Gardon (3 m³/s). Pour les débits supérieurs, la convergence des courants sera augmentée.</p> <p>2. L'actuel ouvrage de franchissement au droit du seuil de Beaucaire est une passe rustique en enrochement percolés au béton qui date du début des années 2000. Le franchissement de celle-ci a été modifié, notamment par l'augmentation du débit réservé au 1er janvier 2014. Des études sont en cours par CNR, pour faire évoluer le fonctionnement de la passe du seuil de Beaucaire. Elles sont inscrites parmi les actions de restauration des axes de migration prévues au titre du code de l'environnement de son inscription en Liste 2 et de PLAGEPOMI 2016-2021 (Plan de gestion des poissons migrateurs).</p>				

	<p>Un planning de programmation des ouvrages de franchissement a été établi en concertation avec la DREAL, l'Agence de l'Eau et l'AFB en 2018.</p> <p>Le dimensionnement de la passe à poissons de Vallabrègues est cohérent avec celui de la future passe à poissons de Beaucaire.</p>
Commentaires du CE et conclusion	

**PROJET DE CREATION D'UNE PETITE CENTRALE
HYDROELECTRIQUE ET D'UNE PASSE A POISSONS EN RIVE
DROITE DU RHÔNE, SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE**

ANNEXE n°3

**Certificats d'affichage de l'arrêté d'ouverture de l'enquête à
Vallabrègues et Comps**



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE
CREATION D’UNE PETITE CENTRALE HYDROELECTRIQUE ET PASSE A POISSONS
SUR LA COMMUNE DE VALLABREGUES**

Je soussigné **CROUZIER Alexis**, Gardien-Brigadier de Police Municipale sur la commune de Vallabrègues (30300), atteste avoir affiché le 01/10/2019 l’avis d’enquête publique citée en objet.

Vallabrègues, le 01/10/2019

La Police Municipale



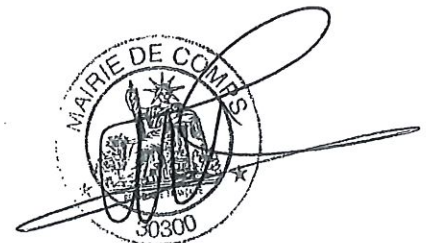
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné ROCHETTE Jean-Jacques, Maire de la commune de COMPS, certifie avoir fait procéder le lundi 16 septembre 2019, et ce jusqu’à la clôture de l’enquête soit le mercredi 6 novembre à 12h, dans la commune, aux lieux et places accoutumés, à l’affichage de l’avis d’enquête publique portant sur la création d’une petite centrale hydroélectrique et passe à poissons sur la commune de VALLABREGUES (maître d’ouvrage : Compagnie Nationale du Rhône).

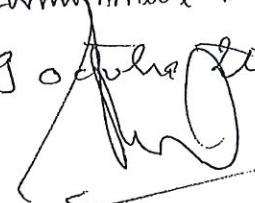
Enquête publique prescrite du lundi 7 octobre 2019 à 9h au mercredi 6 novembre 2019 à 12h.

(Arrêté n°30-2019-09-12-002)

COMPS, le 16 septembre 2019
Le Maire
ROCHETTE Jean-Jacques



*M. le Commissaire Enquêteur
le 9 octobre 2019*



**PROJET DE CREATION D'UNE PETITE CENTRALE
HYDROELECTRIQUE ET D'UNE PASSE A POISSONS EN RIVE
DROITE DU RHÔNE, SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE**

ANNEXE n°4

**Attestations d'affichage de l'arrêté d'ouverture de l'enquête
publique par les services des mairies de Vallabrègues et de Comps**



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE
CREATION D’UNE PETITE CENTRALE HYDROELECTRIQUE ET PASSE A POISSONS
SUR LA COMMUNE DE VALLABREGUES**

Je soussigné **CROUZIER Alexis**, Gardien-Brigadier de Police Municipale sur la commune de Vallabrègues (30300), atteste avoir affiché du 01/10/2019 au 06/11/2019 inclus l’avis d’enquête précité en mairie de Vallabrègues.

Vallabrègues, le 06/11/2019

La Police Municipale



ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné ROCHETTE Jean-Jacques, Maire de la commune de COMPS, certifie avoir fait procéder dans la commune, aux lieux et places accoutumés, à l’affichage de l’avis d’enquête publique portant sur la création d’une petite centrale hydroélectrique et passe à poissons sur la commune de VALLABREGUES (maître d’ouvrage : Compagnie Nationale du Rhône) du lundi 16 septembre 2019 au mercredi 6 novembre à 12h.

Enquête publique prescrite du lundi 7 octobre 2019 à 9h au mercredi 6 novembre 2019 à 12h.

(Arrêté n°30-2019-09-12-002)

COMPS, le 06 novembre 2019
Le Maire
ROCHETTE Jean-Jacques

